

Séance du 25 octobre 2007

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte rendu a été affiché à la porte principale de la Mairie.

-oOo-

PRESENTS : Dr Grenet, Maire-Président ; MM. Etchegaray, Millet-Barbé, Pommiez, Mme Durruty, MM. Massé, Delas, Mme Dufrêne, M. Saussié, Mmes Dumas, Lauqué, Adjointes ; M. Laroche, Mmes Ipharraguerre, Chevrel, Chabaud-Nadin, Darmendrail, Gentili, MM. Escapil-Inchauspé, Arandia, Mme Carreiro, M. Charrier, Mmes Doucet-Joyé, Levraud, M. Hontabat, Mmes Gramont, Larran-Lange, Mmes Bisauta, Capdevielle, Mme Peyrucq, Mme Baratchart-Damestoy, Conseillers Municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : M. Labayle donne pouvoir à M. le Maire, M. Lozano donne pouvoir à M. Etchegaray, Mme Bordenave donne pouvoir à Mme Ipharraguerre, Mme Boé donne pouvoir à Mme Chevrel, Mme Jeambrun donne pouvoir à Mme Gentili, M. Causse à Mme Bisauta, M. Larralde donne pouvoir à Mme Peyrucq.

ABSENTS : MM. Trunet, Casenave.

SECRETAIRE : Mme Doucet-Joyé.

OBJET : FINANCES - Syndicat Mixte de l'Usine de la Nive (SMUN) - Rapport d'activité 2006.

Monsieur Pommiez présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

En application de l'article L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président du SMUN a transmis pour communication au Conseil Municipal le rapport d'activité 2006 de l'E.P.C.I. approuvé par le Comité Syndical du 12 juillet 2007.

Le SMUN regroupe 26 communes des Pyrénées-Atlantiques et des Landes. Son territoire d'action s'étend sur la côte, de Guéthary à Ondres et couvre une partie importante de la vallée de la Nive et du Val Adour.

Il a pour compétence de produire et fournir une eau potable de qualité aux collectivités distributrices : environ 11 millions de m³ par an pour 190 000 habitants hors saison et 400 000 l'été.

La production d'eau potable est assurée par l'usine de la Nive qui traite l'eau brute prélevée dans la Nive à l'aval du bourg d'Ustaritz, pour la rendre potable.

Le SMUN, par contrat d'affermage (dont l'échéance est fixée à fin 2008) a confié l'exploitation du service de production d'eau potable à la Lyonnaise des Eaux France. Il conserve la propriété des installations de production et décide, finance et fait réaliser tous les travaux et équipements nouveaux.

Les relations entre le SMUN et les collectivités distributrices sont régies par des conventions de fourniture et de vente en gros d'eau potable.

Dans le cadre de la convention qui lie Bayonne au SMUN, il ressort qu'en 2006, le volume livré au réseau de Bayonne représente 616.381 m³ (12 % du volume mis en distribution par la Régie Municipale).

Au 1^{er} janvier 2006, le prix d'un m³ produit était de 0,4180 € dont :

- 0,2633 € (63 %) de part du délégataire, la Lyonnaise des Eaux ;
- 0,0980 € (23,4 %) de part syndicale ;
- 0,0349 € (8,4 %) de redevance Agence de l'Eau Adour Garonne (ratio) ;
- 0,0218 € (5,2 %) de TVA à 5,5 %.

Au 1^{er} janvier 2007, l'évolution du montant de la part délégataire a été contenue à +1,63 % : 0,2676 € tandis que la part syndicale reste inchangée à 0,0980 €.

La facturation du prix de l'eau constitue la principale recette du SMUN : 1,064 M€ au compte administratif 2006 alors que l'ensemble des recettes d'exploitation représente 1,739 M€.

Les dépenses réelles de fonctionnement s'établissent à 0,750 M€ dont 0,326 M€ de charges générales, 0,135 M€ de dépenses de personnel, 0,137 M€ de charges financières et 0,152 M€ de subvention d'équipement.

D'un montant prévisionnel de 17,487 M€ TTC, le programme pluriannuel d'investissement (PPI) représente depuis 2004 et jusqu'en 2008/2009, la source principale des dépenses du SMUN.

Le montant des études et des travaux réalisés en 2006 s'élève à 1,277 M€ dont :

- 0,387 M€ au titre de la sécurisation de la prise d'eau de la Nive ;
- 0,677 M€ au titre de la filière de traitement et d'élimination des boues issues de la potabilisation de l'eau .

Le chantier de construction du siège social sur le site de l'Usine de la Nive a démarré en septembre 2006 et a duré un an.

La balance générale du compte administratif 2006 est jointe en annexe, de même que le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de production d'eau potable.

Pas de vote.

Ont signé au registre les membres présents.